



## Plan d'action de développement durable 2021-2022

Une année de  
transition

## Mot du président

Le Tribunal administratif du logement, autrefois nommé Régie du logement, diffuse son plan d'action de développement durable pour l'année 2021-2022.

Le présent plan d'action répond aux objectifs gouvernementaux et prépare le terrain pour la stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027. Il mise sur la poursuite des engagements énoncés au plan d'action 2016-2020 et prévoit certains ajustements en contexte de crise sanitaire.

Comme l'ensemble des ministères et organismes, le Tribunal a dû s'adapter au cours de la dernière année afin d'accomplir sa mission tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Fort heureusement, les diverses améliorations technologiques implantées au sein du Tribunal au fil des ans, certaines étant partie intégrante de la planification de l'organisme en matière de développement durable, lui ont permis de maintenir l'ensemble de ses activités à distance sans compromettre l'accès à la justice pour les citoyens.

*Le président,*



*M<sup>e</sup> Patrick Simard*

## Sommaire

Section	Page
Introduction	3
Signification de la démarche	3
Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale	4
Orientations stratégiques et objectifs gouvernementaux retenus par le Tribunal administratif du logement	5
Orientation stratégique 1	6
Orientation stratégique 4	9
Orientation stratégique 5	10
Annexe	
Objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus par le Tribunal administratif du logement	11

## Introduction

Pour bien comprendre la portée du présent plan d'action de développement durable, il est important de se référer à la mission de l'organisation.

Le Tribunal administratif du logement est chargé :

- de décider des litiges dont il est saisi, dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle;
- de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires;
- de renseigner les citoyens sur leurs droits et obligations résultant d'un bail de logement;
- de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements;
- de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

### Signification de la démarche

Les interventions publiques du Tribunal administratif du logement ne doivent pas porter atteinte à son impartialité judiciaire. Cette contrainte limite les actions que l'organisation peut poser en matière de développement durable auprès de la population qu'elle dessert.

Le Tribunal administratif du logement adhère néanmoins aux principes de développement durable dans ce plan transitoire vers la nouvelle Stratégie gouvernementale 2022-2027. Les valeurs organisationnelles du Tribunal partagées par l'ensemble du personnel et communiquées dans la Déclaration de services aux citoyens s'arriment d'ailleurs à la stratégie gouvernementale de développement durable. Pour réaliser pleinement sa mission, le Tribunal privilégie :

- l'impartialité;
- la compétence;
- l'intégrité;
- l'engagement;
- l'humanité.

C'est en se fondant sur ces valeurs que le Tribunal a su s'adapter rapidement en contexte de crise sanitaire afin de maintenir une offre de services de qualité à sa clientèle. La mise en place de solutions innovantes et l'implantation du télétravail, directement reliée au thème prioritaire de la mobilité durable, ont permis au Tribunal de poursuivre la totalité de ses activités.

Le Tribunal poursuit donc ses engagements en cette année de transition tout en se préparant à la nouvelle stratégie gouvernementale 2022-2027.

## Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a été renouvelée pour l'exercice 2021-2022 en raison de la pandémie reliée à la COVID-19. Elle aborde les enjeux du développement durable qui sont fondamentaux pour le Québec au moyen des huit orientations suivantes.



Le Tribunal administratif du logement poursuit dans son plan d'action transitoire trois **orientations stratégiques** et 7 **objectifs gouvernementaux**. Ces choix s'appuient principalement sur la mission du Tribunal, les priorités d'intervention, de même que sur les ressources humaines et financières disponibles. En cette année de transition, la Mobilité durable a été retenue comme thème prioritaire. En annexe, le Tribunal explique les motifs qui ont fait en sorte que des orientations stratégiques et des objectifs n'ont pas été retenus dans l'élaboration de son plan d'action de développement durable.

## Orientations stratégiques et objectifs gouvernementaux retenus

Orientations stratégiques	Objectifs gouvernementaux
<p><b>1</b></p> <p>Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</p>	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
<p><b>4</b></p> <p>Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques</p>	4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
<p><b>5</b></p> <p>Améliorer par la prévention la santé de la population</p>	5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
	5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires



# Orientation stratégique 1

Renforcer la gouvernance du développement durable  
dans l'administration publique



## Objectif 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles
1.1.1 Accroître l'usage des documents électroniques dans les activités du tribunal, notamment par le développement d'une gamme complète de services en ligne.	Accroître la variété de demandes pouvant être introduites en ligne	De façon continue
1.1.2 Réduire les déplacements professionnels utilisant des véhicules personnels ou de location.	Kilométrage inscrit dans les frais de déplacement	Réduction de 2 % par année
	Nombre de location de véhicules par année	Réduction de 2 % par année
	Déployer le télétravail lorsque disponible et requis	100% des effectifs fonctionnels en télétravail en temps de pandémie
	Tenir, lorsque cela est possible, les réunions par visioconférence.	De façon continue
1.1.3 Développer et entretenir les systèmes et équipements informatiques de manière à réduire leur impact environnemental.	Pourcentage des ordinateurs, portables et écrans répondant aux critères EPEAT <sup>1</sup>	100 %
1.1.4 Réaliser les activités de communication en intégrant des considérations écoresponsables.	Pourcentage de contrats d'impression utilisant du papier recyclé contenant des fibres post-consommation	100 %

<sup>1</sup> EPEAT : Electronic Product Environmental Assessment Tool

<p>1.1.5 Poursuivre les pratiques d'acquisition et de disposition faites de façon écoresponsable.</p>	<p>Acquisition de mobilier à émission de contaminants chimiques nulle</p>	<p>100 %</p>
	<p>Privilégier le réemploi dans la disposition des biens meubles excédentaires</p>	<p>100 %</p>
	<p>Promouvoir et fournir aux employés qui en font la demande des masques lavables réutilisables (2)</p>	<p>100 % des employés qui en font la demande</p>

### Objectif 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Actions	Indicateurs	Cibles
1.2.1 Élaborer les plans stratégiques en considérant les principes de développement durable	Plans stratégiques	Plan stratégique 2020-2023

### Objectif 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Actions	Indicateurs	Cibles
1.4.1 Participer à la <i>Journée de l'environnement dans l'administration publique</i>	Activité réalisée	Participation annuelle
1.4.2 Maintenir et alimenter une section de l'intranet du Tribunal administratif du logement consacrée au développement durable	Section mise en ligne	En continu

### Objectif 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Actions	Indicateurs	Cibles
1.5.1 Promouvoir auprès de son personnel les activités inscrites aux <i>Journées de la culture</i> .	Message et diffusion de la programmation dans l'intranet	Diffusion de la programmation
1.5.2 Offrir des œuvres d'artistes québécois aux employés du Tribunal qui partent à la retraite.	Œuvre remise	Œuvre remise à chaque départ à la retraite



## Orientation stratégique 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques



### Objectif 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Actions	Indicateurs	Cibles
4.1.1 Soumettre annuellement des offres de stage dans le cadre du <i>Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)</i> .	Nombre de stages offerts	Minimum d'une offre de stage annuellement
4.1.2 Améliorer les pratiques de reconnaissance au sein de l'organisation.	Élaboration d'une politique interne de reconnaissance	Politique adoptée
4.1.3 Améliorer le développement des compétences au sein de l'organisation	Refonte des méthodes de travail et du manuel de processus opérationnels dans le site intranet	Refonte complétée et manuel des processus opérationnels diffusé sur Intranet

## Orientation stratégique 5

Améliorer par la prévention la santé de la population



### Objectif 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Actions	Indicateurs	Cibles
5.1.1 Adhérer à des programmes de tarifs corporatifs pour les employés qui s'inscrivent dans un centre de conditionnement physique.	Nombre d'adhésions	Offre minimale d'un programme par année

### Objectif 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Actions	Indicateurs	Cibles
5.2.1 Dans le cadre du volet information de la mission, mettre en ligne dans le site Web des informations relatives aux droits et obligations en matière de salubrité de logements.	Information mise en ligne	Contenu mis à jour annuellement

## ANNEXE

Objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus par le Tribunal administratif du logement		
#	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS DE NON ADHÉSION
1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	Obligation de réserve du Tribunal administratif du logement en tant que tribunal administratif
1.6	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Obligation de réserve du Tribunal administratif du logement en tant que tribunal administratif
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Obligation de réserve du Tribunal administratif du logement en tant que tribunal administratif
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables	Obligation de réserve du Tribunal administratif du logement en tant que tribunal administratif
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	Obligation de réserve du Tribunal administratif du logement en tant que tribunal administratif
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du

## Objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus par le Tribunal administratif du logement

#	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIFS DE NON ADHÉSION
	social des territoires	logement
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	Obligation de réserve du Tribunal administratif du logement en tant que tribunal administratif
6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Hors de la mission, des compétences et de la portée du Tribunal administratif du logement

Le contenu du présent rapport a été rédigé par le personnel du Tribunal administratif du logement.

Ce rapport est disponible sur le site Web du Tribunal administratif du logement à l'adresse suivante :  
[www.tal.gouv.qc.ca](http://www.tal.gouv.qc.ca)

Note : Le générique masculin est utilisé dans le présent rapport sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.